



A Lyon, le 19 avril 2021

Objet : Renouvellement de la qualification Assistant Club et Animateur Suppléant

Madame, Monsieur,

Dans ce contexte de crise sanitaire, mise à part les formations s'adressant aux titulaires d'une carte professionnelle, nous n'avons pas pu en proposer pour les autres populations de judoka et notamment les assistants clubs et les animateurs suppléants.

Compte tenu de cette situation exceptionnelle, pour la validation des diplômes obtenus les saisons précédentes nous avons décidé d'apporter les aménagements suivants :

- Pour leur validation, les assistants clubs n'auront à faire que 5 heures de stage (sur les 10 normalement).
- Pour leur validation, les animateurs suppléants n'auront à faire que 10 heures de stage (sur les 20 normalement).
- Ce dispositif est valable jusqu'au 4 octobre 2021. Au-delà, la validation pour 2021/2022 ne sera pas possible.
- Les stages labellisés pour la validation sont :
  - Les stages organisés par les comités départementaux (arbitrages, judo, jujitsu).
  - Les stages organisés par la ligue et notamment le SNR début septembre.

Nous espérons que ce dispositif inhabituel permettra à de nombreux titulaires des qualifications assistants clubs et animateurs suppléants de continuer à officier dans leurs différents clubs.

Restant à votre disposition pour toutes questions relatives à ce sujet,

Très cordialement

La commission formation

